AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1725
FR0000065484-FS0717

18 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2015, la société Schroders Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients[2] et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 novembre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 553 067 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LECTRA SA sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Schroders Plc.

[2] La participation de Schroders Investment Management Limited est détenue pour le compte des clients, étant précisé que le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote. La société Schroders Plc et ses filiales ne détiennent aucune action LECTRA à l'exception des actions détenues par Schroders Investment Management Limited.

[3] Sur la base d'un capital composé de 30 766 198 actions représentant 31 100 602 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.